

### DECISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2020,

DECIDE de signer un contrat de cession avec la compagnie LE LIEU MULTIPLE domiciliée 113, rue de Curembourg 45400 FLEURY LES AUBRAIS pour deux représentations à la médiathèque de Saint Philbert sur Risle le 29 mars 2022 pour un montant de 3.491,80 € TTC

Fait à PONT-AUDEMER le 25 janvier 2022



Pour le Maire et par délégation,

Julien TIMON  
Cinquième adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine